

REGLEMENT DE L'OFFRE OPERATION COMMERCIALE « POUR L'ACHAT D'UN BARBECUE BARON 490 / BARON S 490 IR DE BROIL KING »

Article 1. SOCIETE ORGANISATRICE

La Société

BROILKING Fr Inscrite au RCS de Orléans sous le numéro 821.090.818 dont le Siège Social se trouve 2
Quai Saint Laurent 45 000 Orléans,
Organisent du **05 mai au 05 juin 2023**

Chez tous les revendeurs de la marque BROIL KING en France Métropolitaine :

L'offre appelée : "pour l'achat d'un barbecue baron 490 / baron S 490 IR de Broil King ".

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour cette offre.

Article 2. CONDITIONS DE L'OFFRE

Cette offre est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse), ayant acheté son barbecue à gaz BROIL KING chez un revendeur en France métropolitaine. La société se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants.

Les personnes n'ayant pas justifiées de leurs coordonnées et identité complète ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrement et utilisation des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion de l'offre. La participation à l'offre implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, en toutes ces stipulations des règles de déontologie en vigueur sur internet (étiquette, charte de bonne conduite).

Article 3. MODALITES DE L'OFFRE

Pour tout achat d'un barbecue à gaz Baron 490 (référence : 875283 FRSP) ou Baron S 490 IR (référence : 875983 FRSP) de Broil King en France Métropolitaine exclusivement, un coupon vous sera remis par votre revendeur.

Éléments à retourner :

- Coupon dûment complété,
- Votre facture d'achat / ticket de caisse,
- Le Gencod (EAN / code barre) original se trouvant sur le carton.

A l'adresse suivante :

BROIL KING France
2 Quai Saint Laurent
45000 Orléans.

Tout dossier incomplet ou illisible ne sera pas traité.

A réception de ces 3 éléments, Broil King France s'engage à envoyer à l'adresse indiqué sur le coupon (France Métropolitaine exclusivement) :

- un set accessoire (référence : 64003) d'une valeur de 49.95 euros
- une housse de protection (référence : 67487) d'une valeur de 74.95 euros.

Cette dotation à une valeur totale de 124,90 euros.

Article 4. VIE PRIVÉE

Le présent article prend en compte les nouvelles règles en matière de protection personnelle imposées par le règlement général sur la protection des données (RGPD) en date du 25 Mai 2018.

Seules les informations nécessaires au bon déroulement de l'offre sont collectées. Cet article a pour but de vous donner toutes les informations utiles sur la collecte, l'utilisation et les destinataires de vos données personnelles.

1) PARTICIPATION A L'OFFRE Les données personnelles de chaque participant sont recueillies obligatoirement dans le cadre de cette opération pour participer à l'offre et pour répondre aux réclamations et demandes de renseignement.

2) LES DONNEES PERSONNELLES RECUEILLIES Il s'agit uniquement des données d'inscription nécessaires au bon déroulement de l'offre à savoir : nom, prénom, adresse postale (numéro de rue, code postal, ville, pays, numéro de téléphone, date de naissance, adresse e-mail).

3) LES DESTINATAIRES DES DONNEES PERSONNELLES Les informations personnelles recueillies ne sont utilisées que par Broil King France.

4) DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES PERSONNELLES Les données personnelles seront conservées 5 ans.

Article 5. ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le fait d'accéder à cette opération commerciale implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, des lois, règlements et autres textes applicables en France, ainsi que l'arbitrage en dernier ressort de la société organisatrice pour toutes les contestations relatives à l'interprétation et ou à l'application du présent règlement. Le règlement complet peut être obtenu gratuitement sur simple demande par écrit à la société organisatrice pendant toute la durée de l'opération commerciale.

Article 6. MODIFICATION DU REGLEMENT

La société organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement sous un préavis de cinq jours calendaires.

Article 7. EXCLUSION

La société organisatrice peut annuler la ou les participations de tout client n'ayant pas respecté le présent règlement. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis. La société organisatrice s'autorise également le droit de supprimer tout formulaire de client présentant des erreurs manifestes quant à l'identité du client. Cette suppression peut se faire à tout moment et sans préavis.

Article 8. LITIGES

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par la société organisatrice dont les décisions seront sans appel. La loi applicable au présent règlement est la loi française. Tout différend né à l'occasion de cette opération commerciale fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la société organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires. Aucune contestation ne sera plus recevable huit jours après la clôture de l'opération commerciale.